

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/MAI/084		
Date du conseil municipal 27/05/2021	OBJET:	CONGRANT
Date de la convocation 21/05/2021		COMMUNALE A SPORTIVE « NANGIS NANGIS AU TITRE DE
Date de l'affichage 21/05/2021	L'ANNEE 2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1^{er} adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

Étaient présents:

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents:

- Philippe **DUCQ** représenté par Suzanna **MARTINET**
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'activité des associations locales et qu'il convient d'allouer des subventions pour assures leur bon fonctionnement,

CONSIDERANT la commission des finances du 25 mai 2021,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE UN:

DECIDE d'allouer, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 2 000,00 € à l'Association Sportive « Nangis Boxing » de Nangis.

ARTICLE DEUX:

DIT que la dépense sera inscrite à l'article « 6574 » du budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement et avec ventilation aux codifications fonctionnelles concernées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1er juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission

en Sous-Préfecture le

Et de la transmission ou notification

et publication le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER